

Texte extrait de

## **MENACES EN EAUX TROUBLES : CHASSE, ACTIVITES HUMAINES, POLLUTION ET CETACES**

Par Max-Olivier Bourcoud, 2004

*NB : Les noms scientifiques en latin des différentes espèces de cétacés citées dans ce cours sont énumérés à la fin du document.*

### **I. UNE MENACE QUI POURRAIT BIEN REVENIR : LA CHASSE**

#### **AU COMMENCEMENT ETAIT LA CHASSE ...**

Depuis la nuit des temps et jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle, certains peuples indigènes, comme les Inuits, prélevaient annuellement un petit nombre de baleines, dont ils tiraient les produits indispensables à la vie dans les zones polaires, notamment la viande et l'huile. Ils chassaient surtout la baleine franche boréale, australe ou de Biscaye, dont la nage est lente et qui flotte à la surface lorsqu'elle est morte. Aujourd'hui, après une chasse abusive, ces espèces sont menacées d'extinction et elles sont donc protégées. Malgré cela, certains peuples indigènes ont encore le droit aujourd'hui d'en tuer un petit nombre par respect pour leurs traditions, bien que pour eux cette chasse ne soit plus aussi vitale qu'avant (chasse dite « *aborigène* » ou tribale).

En Occident, du Moyen-Age à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle la **chasse à la baleine** s'est développée de façon **artisanale**, au moyen de petites embarcations, comme cela se pratiquait encore aux Açores jusqu'en 1988.

Dans des bateaux à rames, de courageux chasseurs suivaient les cachalots jusqu'à ce qu'ils soient suffisamment près pour planter leurs harpons longs de 3 m. Après une poursuite fatigante, au cours de laquelle il arrivait que la barque soit entraînée ou retournée par l'animal, celui-ci finissait par refaire surface assez près du bateau pour que le harponneur puisse plonger sa lance profondément dans le corps de l'animal, afin d'atteindre le cœur et le tuer.

Mais dès le 19<sup>ème</sup> siècle, les nations les plus industrialisées commencèrent à faire fortune grâce à l'huile et au blanc de baleine, ou *spermaceti*, liquide cireux provenant de la tête du cachalot utilisé pour le chauffage, l'éclairage et la mécanique. C'est cette époque de la chasse à la baleine qui est décrite dans le célèbre *Moby Dick* d'Herman Melville, époque glorieuse de la marine à voile et dont les Américains étaient les maîtres.

Mais bientôt commencèrent à apparaître les effets désastreux de l'**industrie baleinière**, effets qui se font toujours sentir de nos jours.

D'abord on intégra la **machine à vapeur** aux bateaux. Des bateaux plus grands, plus puissants et plus rapides permirent aux baleiniers de pénétrer dans les mers polaires, d'abord au Nord puis au Sud, et d'atteindre ainsi de nouveaux terrains de chasse. Cette flotte de baleinières modernes appartenait aux Norvégiens, qui ne tardèrent pas à se lancer à la poursuite des baleines dans l'Antarctique. Beaucoup d'autres nations entreprirent leurs propres opérations de chasse, comme la Grande Bretagne, le Canada, l'Allemagne, le Japon, la Russie, l'Afrique du Sud et les Etats-Unis.

La deuxième invention, aux effets encore plus dévastateurs, fut le **harpon-explosif**.

Les bateaux à vapeur furent équipés de canons lance-harpons, mis au point en Norvège et en Angleterre vers le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle (1864). Monté sur la proue du bateau, le canon tire des harpons pouvant peser jusqu'à 80 kg et mesurer 1 m 80. Le harpon est muni de quatre bardelures qui l'empêchent de ressortir de la baleine et la tête du harpon est munie d'une grenade qui explose dans le corps de l'animal.

Le harpon, relié à un câble puissant, est projeté à une vitesse d'environ 95 km/h. Afin que la mort soit moins lente, le harponneur doit viser un point précis près de la nageoire pectorale, pour que la tête du harpon explose dans les poumons ou le cœur de la baleine. Mais en mer, lorsque la cible et le bateau bougent, une telle précision est souvent impossible. Le plus souvent les baleines sont touchées à l'estomac ou dans d'autres parties du corps, ce qui prolonge leur agonie dans des douleurs atroces. Ensuite les baleiniers essaient d'achever la baleine avec d'autres tirs de harpons explosifs, au fusil ou à la lance électrique. Les temps d'agonie varient en moyenne entre une demi-heure et 3 ou 4 heures, le temps que la baleine se vide de son sang.

Sous la pression des milieux anti-chasse à la *Commission Baleinière Internationale* (CBI), plusieurs tentatives ont été faites pour trouver un moyen plus «humain» de tuer les baleines, mais elles ont toutes échoué jusqu'à maintenant. C'est notamment pour cette raison, du fait que techniquement les moyens de tuer sans souffrance une baleine n'existent pas, que leurs protecteurs réclament l'arrêt total et définitif de la chasse commerciale.

Une fois au port ou à la station baleinière, les captures étaient hissées à bord d'immenses cales où elles étaient dépecées. Parfois ce n'était que l'épaisse couche de graisse qui intéressait l'industrie baleinière, et le reste de la baleine était jetée. D'autres fois c'était aussi la viande, les os, les tendons, ainsi que la peau qui servait à toutes sortes d'usages, depuis les parapluies jusqu'aux raquettes de tennis, en passant par les médicaments, les engrais et la farine animale.

Tandis que la découverte de tous les produits qui pouvaient être issus des baleines permettait d'en diminuer le gaspillage, la chasse allait en augmentant et les flottes de chasse se démultiplièrent.

La chasse à la baleine se transformait en une course effrénée pour le profit où personne ne se souciait de l'avenir. La pression de la demande exigeait de nouvelles techniques pour permettre de capturer encore plus de baleines. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, les principales puissances baleinières étaient les Norvégiens et les Anglais.

Le troisième facteur qui a permis la surexploitation et la quasi-extinction des baleines a été l'apparition des **navires-usines géants** dans les années 1920. Les bateaux-usines sont d'énormes vaisseaux à bord desquels les baleines sont hissées puis découpées directement en mer, sur le site de chasse. Ils permettent de dépecer l'animal en mer sans avoir à revenir au port, ce qui augmente l'autonomie et la durée de chasse. Le bateau-usine est servi par une flottille de petits chasseurs (5 en moyenne) - les *baleinières* - qui l'approvisionnent en captures. Pour améliorer encore le rendement, de nombreuses compagnies disposent d'avions ou d'hélicoptères pour repérer les baleines et guider les bateaux par radio. Non seulement les bateaux plus rapides pouvaient couvrir de plus grandes distances et donc attraper davantage de baleines, mais encore ils avaient la possibilité de capturer les espèces les plus rapides, qui par ce fait avaient été épargnées jusque-là. La création de navires-usines apporta un nouveau souffle à l'industrie baleinière mais acheva l'anéantissement des grandes baleines.

Une par une, les grandes baleines furent massacrées presque jusqu'à l'extinction. C'est ainsi que furent également massacrées les rapides baleines de la famille des Rorquals, comme la baleine bleue, le rorqual commun ou le rorqual de Rudolphi. Rien qu'en 1930, par exemple, 41 bateaux-usines opérant dans l'Antarctique massacrèrent plus de 37'000 grandes baleines, dont près de 28'000 étaient des baleines bleues. On estime qu'environ 330'000 baleines bleues ont été tuées entre 1900 et 1950. Rien qu'en 1962, le Japon a produit 226'000 tonnes de viande/graisse de baleine et importé 14'000 tonnes (2'500 tonnes en 2001).

Ce n'est qu'à partir de 1966 que la baleine bleue fut protégée, malheureusement presque trop tard puisqu'il n'en restait déjà plus qu'une quinzaine de milliers.

La chasse industrielle atteignait indistinctement les baleines portantes, ou les jeunes comme les vieilles. Aujourd'hui certaines des populations sinistrées se rétablissent au compte-gouttes, alors que d'autres continuent de s'éteindre inexorablement.

C'est un miracle qu'aucun cétacé n'ait encore disparu de la planète à l'époque moderne.

**Plusieurs millions de baleines ont été tuées par l'homme en quelques centaines d'années.** Certaines espèces ont été menées au bord de l'extinction. Aujourd'hui, on estime que globalement **seuls 5 à 10 % des populations de baleines ont survécu à la chasse intensive.** Avec la chasse, puis maintenant avec la pollution et l'intensification des activités humaines en mer, c'est un miracle qu'aucun petit ou grand cétacé n'ait encore disparu.

Cependant la baleine bleue risque fortement de s'éteindre définitivement d'ici la fin du 21<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui il n'en reste plus que 6'000 à 14'000 individus. Bien que complètement protégées, les baleines bleues se reproduisent très lentement, et leur taux de mortalité est supérieur à leur taux de reproduction.

Parmi les autres espèces fragiles, on compte la baleine franche boréale (6'000 à 12'000 têtes), la baleine franche australe (3'000 à 5'000 têtes), la baleine grise (15'000 à 25'000 têtes) et la baleine à bosse (12'000 à 15'000 têtes). Quant à la baleine franche de Biscaye, la plus proche de la disparition complète, il est probable qu'il n'en resterait guère plus de 300 individus !

Plus d'une centaine d'espèces de mammifères terrestres a déjà disparu depuis ces derniers siècles, certaines pour des raisons naturelles, mais le plus grand nombre à cause de la cupidité et de l'inconsciente stupidité de l'homme.

De nos jours la plupart des anciennes puissances baleinières ont définitivement abandonné la chasse.

A partir de 1986, à la suite de virulentes campagnes écologistes, une interdiction internationale de chasser la baleine - un **moratoire** - a été promulguée pour 10 ans. Depuis, il se renouvelle d'année en année dans le cadre de la *Commission Baleinière Internationale* (CBI). Le relatif repos dont jouissent actuellement les baleines tient à ce moratoire. Malheureusement il est vivement attaqué à la CBI et risque de tomber à tout moment. Il est fort probable que le début du 21<sup>ème</sup> siècle voit revenir la chasse à la baleine, ce qui était encore inimaginable il y a quelques années.

Résolument opposés au maintien du moratoire international, le Japon, la Norvège, l'Islande et la Russie ont repris la chasse, qu'ils n'avaient en fait jamais vraiment complètement interrompue. Depuis le début du moratoire, ils ont déjà tué plus de 22'000 baleines de différentes espèces. La cible principale des chasseurs est le petit rorqual de Minke dont les stocks sont relativement abondants (500'000 à 1 million de têtes). Pour 2004, les Japonais se sont fixé un quota de chasse de 410 petits rorquals, les Norvégiens de 670 et les Islandais de 250.

Les produits issus de la baleine n'ont plus aucune utilité car ils ont tous trouvé des substituts de meilleure qualité. Seuls la viande rouge (muscles) et la graisse se consomment encore. Ce qui motive le Japon et la Norvège à continuer une activité tombée en désuétude est plutôt la fierté nationale et le respect des traditions, ainsi que la puissance de leurs lobbies de la pêche, attisés par l'espoir de générer des profits énormes sur le marché japonais dès la fin du moratoire.

Sous prétexte de **chasse « scientifique »**, le Japon écoule sur son marché intérieur environ 2'500 tonnes par an de viande de baleine (auxquelles viennent s'ajouter environ 4'000 tonnes par an de viande de dauphins), pour un chiffre d'affaire annuel estimé entre 17 et 46 millions de francs suisses. Ces 6'500 tonnes de viande de cétacés ne représentent pourtant que 0,1 % de la consommation annuelle du Japon en produits de la mer.

Cette chasse dite *scientifique* n'est qu'un prétexte car, sur 2'500 tonnes par an, seuls quelques kilos sont étudiés dans le cadre du programme scientifique japonais JARPA : conduits auditifs pour déterminer l'âge, organes sexuels pour évaluer le taux de reproduction et contenus stomacaux pour le régime alimentaire.

Pour se faire une idée de l'**enjeu financier**, un petit rorqual représente sur le marché japonais environ 165'000 CHF. La partie la plus chère se situe dans la queue (130 CHF/kg), tandis que la viande rouge atteint 65 CHF/kg. Mais un kilo de viande vendu 65 CHF aux grossistes sera revendu 215 CHF au consommateur final. Les plats à base de viande de baleine coûtent en moyenne 30 CHF pour une assiette à midi et 65 CHF pour un menu complet le soir.

Quant à la graisse de baleine, le sommet de la convoitise au Japon, le kilo se monnaie aux environs de 1'155 CHF. Et on comprend l'acharnement très intéressé des chasseurs norvégiens à vouloir exporter au Japon, lorsqu'on sait qu'en Norvège la graisse de baleine coûte deux fois moins cher qu'au Japon.

Quant aux petits cétacés, **dauphins et marsouins**, ils ne sont pas épargnés non plus. Aucun règlement international ne les protège vraiment. Alors qu'ils sont déjà menacés par la pollution et la destruction de leurs biotopes, ils sont aussi chassés, notamment au Japon (environ 20'000 dauphins par an) et en Amérique de Sud, au fusil, au filet ou au harpon. Ils servent à la consommation humaine ou d'appâts pour la pêche au crabe. Certains pêcheurs les exterminent car ils les accusent de leur voler le poisson. Sous prétexte de tradition, aux îles Féroé (Danemark), environ 1'200 globicéphales sont massacrés chaque année selon un rituel particulièrement inhumain (1'392 globicéphales et 324 dauphins bleu et blanc en 1996).

Les défenseurs essaient de faire entrer les petits cétacés sous la juridiction de la CBI, pour qu'ils puissent être protégés par des règlements internationaux, comme le sont les baleines, mais les oppositions sont fortes.

L'argument général des milieux écologistes pour protéger grands et petits cétacés est qu'ils appartiennent au **patrimoine de l'humanité** et que l'on ne peut pas laisser quelques lobbies issus de pays riches et industrialisés s'en accaparer pour des raisons purement lucratives, traditionnelles ou sportives. La plupart des grandes baleines évoluent au large, en eaux internationales, ce qui souligne leur vocation universelle.

La baleine à bosse ou Mégaptère est le bon exemple d'une espèce qui a frisé la disparition dans les années 1960 et qui, grâce à l'intervention musclée in extremis des milieux écologistes, est revenue à un stade viable. D'espèce *condamnée*, elle est passée au statut d'espèce *rare*.

Mais il existe aussi des raisons plus pragmatiques pour condamner la chasse à la baleine. Si plusieurs siècles de chasse effrénée ont dangereusement affaibli les stocks, aujourd'hui ce sont **la pollution marine et l'intensification des activités humaines en mer** qui prennent le relais pour finir de conduire ces fragiles espèces au bord de l'extinction.

Les captures accidentelles de cétacés dans les filets de pêche, l'intensification des activités maritimes, la destruction de leurs milieux naturels, les déchets flottants et la pollution marine font chaque année des hécatombes qui ne sont pas chiffrables. Les pertes de pétrole, les eaux usées non traitées, les produits toxiques, les rejets chimiques et nucléaires, les déchets industriels, les engrais et autres polluants intoxiquent les graisses, le lait maternel et empoisonnent les mammifères marins.

Face à toutes ces nouvelles pressions, la chasse est de trop. Dans ce contexte, elle représente une menace directe qui serait relativement facile à atténuer.

## **A. QUELQUES OUTILS DE PROTECTION DES CETACES**

### **Pourquoi protéger les cétacés ? :**

Placés au sommet de la pyramide alimentaire, **les cétacés jouent un rôle majeur dans l'équilibre écologique de l'écosystème marin.** Cependant, face à l'explosion de la pollution marine et des activités humaines en mer, les cétacés sont chaque jour un peu plus menacés.

#### **1. La Commission Baleinière Internationale (CBI)**

La **Commission Baleinière Internationale** est un ancien "club" de baleiniers créé dès la fin de la seconde guerre mondiale pour garantir une exploitation durable des ressources baleinières, et donc la survie de la profession (la Suisse en fait partie !).

Mais depuis le milieu des années 70, la CBI tend plutôt à devenir une association de protecteurs des baleines, aux grand dam des baleiniers qui devenaient minoritaires. Toutefois, depuis 1995, ces derniers ont repris une influence certaine, après une campagne diplomatique de grande envergure. Aujourd'hui, 25 ans d'efforts de protection baleinière risquent bien d'être anéantis par le camp des Japonais et des Norvégiens, s'ils atteignent leurs objectifs à la CBI.

Pourtant il faut bien une organisation internationale pour s'occuper des cétacés, puisque ces animaux sont migrateurs et ne connaissent pas de frontières. Comme ils naviguent à travers les eaux internationales, ils appartiennent au patrimoine de l'humanité et aucun pays n'a le droit d'en priver les autres. Par conséquent, toute chasse commerciale concerne la communauté internationale, d'où la raison d'être de la *Commission Baleinière Internationale*.

L'autorité internationale exclusive de la CBI en matière de protection des baleines est garantie par l'ONU (UNCLOS + Agenda 21 UNCED). Ceci dit les *Résolutions* que prend la CBI ne sont pas obligatoires pour les 48 actuels Etats Membres, car ils restent souverains (comme à l'ONU).

Le respect des décisions de la CBI par les Etats membres est donc fondé uniquement sur leur bonne volonté; c'est la principale faiblesse de cette organisation.

Depuis 1993, la Norvège s'est adjugé unilatéralement un quota de capture de baleines, en se référant à leur objection initiale contre le moratoire international de chasse de 1982. Ceci bien que la Norvège ait été à maintes reprises appelée par la CBI et le reste du monde à stopper sa chasse commerciale.

En 1982, un **moratoire international sur la chasse** a été décidé (avec entrée en fonction pour 1986) suite au constat d'échec du système de calcul des captures, le *New Management Procedure* (NMP) de 1975, qui n'a pas pu empêcher une diminution dangereuse des populations de baleines.

Ce temps de repos devait être consacré à une recherche approfondie sur les baleines, à leur recensement et à un repeuplement naturel des stocks.

Depuis lors, la CBI met au point un nouveau système de calcul des captures (le troisième de son histoire), le **Revised Management Scheme** (RMS), qui devrait permettre la reprise de la chasse une fois qu'il sera parfaitement prêt. Ce qui tient de l'utopie pour les protectionnistes, car pour que le RMS soit viable, il faudrait un système de contrôle de la chasse et des stocks d'une telle rigueur, que sa mise en pratique est impossible. Et puis, on ne voit pas pourquoi il faudrait faire confiance maintenant au RMS, après l'échec du NMP (précédent système de calcul qui avait aussi été présenté en son temps comme prudent et infaillible !).

La CBI n'a pas encore approuvé le RMS et par conséquent n'a pas encore fixé les quotas pour la reprise de la chasse commerciale. Bien que la CBI ait accepté le principe du RMS, elle a reconnu que des aspects critiques importants de la chasse doivent être réglés avant sa réouverture. Ces points concernent entre autres des programmes internationaux de surveillance du commerce et de l'environnement. Mais ces précautions ne sont pas acceptées par le gouvernement norvégien.

De toute façon le futur RMS ne pourra jamais prendre en compte certains facteurs autres que la chasse, comme la mortalité des baleines liée la **pollution**, ce qui annonce déjà à ses limites.

Si la chasse à la baleine est encore officiellement suspendue par le moratoire, il existe deux cas où la CBI autorise des exceptions : la *chasse aborigène* et la *chasse "scientifique"*.

La CBI reconnaît un droit légitime à certaines peuplades d'exploiter la baleine, pour autant que certaines conditions soient réunies. La **chasse aborigène**, ne peut être entreprise que par des natifs de tribus où la chasse est ancestrale et traditionnelle, à connotation fortement culturelle.

Les moyens de chasse doivent aussi être traditionnels. La viande et les produits de la baleine ne peuvent être consommés qu'au sein de la communauté locale. La chasse doit être non destructrice pour l'espèce et les baleines d'espèces en voie d'extinction ne peuvent être abattues. Evidemment ce type d'exception souffre d'énormément d'abus.

Désirant bien faire, la CBI prévoyait à ses débuts de promouvoir la recherche scientifique sur les baleines. Mais à la fin de la seconde guerre, il n'existait pas d'autres moyens d'étudier les baleines que de les tuer et de les dépecer, d'où l'autorisation d'une **chasse scientifique**. Aujourd'hui ce n'est heureusement plus le cas, grâce entre autres aux biopsies et prélèvements sur animaux vivants ou échoués.

Mais le Japon et la Norvège s'agrippent à cette exception et l'exploitent au maximum dans la plus parfaite hypocrisie pour approvisionner leur marché intérieur, bien que ça soit officiellement interdit. En 1995 la CBI recommandait cependant que l'on ne recourt à la chasse dite *scientifique* que dans des circonstances exceptionnelles et que cette dernière soit interdite dans les sanctuaires baleiniers.

Deux **sanctuaires** permanents se combinent pour protéger à long terme les baleines de l'hémisphère Sud. Il s'agit des sanctuaires contigus de l'Océan Indien et de l'Antarctique, qui à eux deux couvrent un tiers des océans du globe. Ces deux sanctuaires sont encore renforcés par le *Protocole environnemental du Traité de l'Antarctique*, et par la *Convention sur la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique*.

Malgré cela les Japonais continuent de chasser dans ces régions.

## 2. La CITES

On appelle CITES, la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction*.

Dès sa création en 1973, la CITES a établi des listes d'animaux et de végétaux à protéger, dont une **Annexe I** qui énumère les espèces en danger d'extinction, pour lesquelles toute forme de commerce est *strictement interdite*, et une **Annexe II** qui énumère les espèces menacées dont un *commerce limité* n'est autorisé qu'à certaines conditions.

La principale ambiguïté contradictoire de cette Convention se lit déjà dans l'énoncé de son nom : *Commerce des espèces menacées d'extinction* (!). Comment peut-il y avoir exploitation commerciale d'espèces dont la survie sur cette planète devient problématique ?

Le plus souvent un déclassement d'espèce de l'Annexe I à l'Annexe II (ou de l'Annexe II à l'Annexe III), est le résultat d'un compromis avec les forces de pression économiques car la plupart des espèces protégées sont victimes d'enjeux financiers puissants. Les asiatiques réclament de l'ivoire d'éléphant, de narvals ou de morses pour leur artisanat, les tigres et les rhinocéros servent à concocter des poudres aphrodisiaques, et les forêts tropicales disparaissent pour leurs bois précieux.

Toutes ces espèces végétales et animales appartiennent pourtant au patrimoine de l'humanité, puisqu'elles participent à une bio-diversité vitale pour l'homme. Malheureusement elles habitent des pays défavorisés qui ne peuvent pas résister aux devises étrangères. L'ironie du sort est que ce sont les pays les plus riches du monde (Japon, Norvège) qui soudoient les pays les plus pauvres, afin qu'ils dilapident eux-même leurs dernières richesses naturelles ...

Chaque année, la Norvège et le Japon demandent à la CITES que l'on déclasse le petit rorqual de Minke et les baleines grises, de l'Annexe I (protection totale) à l'Annexe II (chasse contrôlée). Cela permettrait de légaliser la chasse et de déstocker les montagnes de viande braconnée qui attendent dans les halles surgelées. Le moratoire international interdisant toute chasse à la baleine est toujours en vigueur et, de ce fait, l'on ne devrait pas pouvoir déclasser certaines espèces de cétacés de l'Annexe I de la CITES à l'Annexe II, ce qui est une bonne nouvelle pour l'instant.

Par cette manœuvre, les pays baleiniers espèrent contourner la juridiction de la CBI, où la situation à ce sujet est bloquée.

Sur cette question, la CITES a offert un répit aux baleines, en déclarant qu'une telle décision est du domaine de la CBI (*Commission Baleinière Internationale*), seule autorité compétente en la matière. La CITES ne veut pas empiéter sur les compétences de la CBI et lui laisse entièrement la réglementation de la chasse baleinière. Diverses résolutions de la CITES confirment cette reconnaissance, parmi lesquelles la dernière résolution (Res. Conf. 9.12) concernant le commerce international de viande de baleine.

Cette reconnaissance de la CBI comme organisation prédominante dans la réglementation de la chasse baleinière se manifestait déjà en 1994 lorsque la CITES rejetait une tentative de la Norvège de déclasser la baleine de Minke de l'atlantique du nord-est.

Mais jusqu'à quand durera ce répit ?

La faiblesse de la CITES est qu'il n'existe pas encore de programme réel de surveillance et d'inspection du commerce des produits baleiniers. De plus en plus souvent, des informations apparaissent concernant des trafics clandestins de viande de baleine d'espèces protégées par des états membres de la CBI ainsi que par des pays non-membres.

#### Exemples :

- En 1996, la Norvège était surprise lors d'une tentative d'exporter en contrebande 6 tonnes de viande baleinière (d'un total de 60 tonnes) au Japon.
- En 1993, la Norvège était surprise lors d'une tentative d'exportation illégale de 3,5 tonnes de viande de petit rorqual de Minke, dans un avion de la Lufthansa en partance de Fornebu pour la Corée du Sud.

- Les infractions graves de la Norvège en matière de braconnage baleinier, comprenant notamment le dépassement des quotas de capture, la capture de baleines trop jeunes ou la capture de baleines portantes, ont été enregistrées avant et après la mise en vigueur du moratoire.
- De plus, on a découvert des frets illégaux de viande baleinière en Russie, en Corée et à Taiwan.

Concernant le petit rorqual de Minke, lors de la Conférence de la CBI en Juin 1996, la *Commission scientifique* de la CBI appelait une nouvelle fois à la prudence quant aux dernières estimations de population (les estimations pour l'Hémisphère Sud fluctuent entre 286'000 et 760'000 individus !).

Il est nécessaire de prendre en compte toute une série de facteurs si l'on veut estimer l'état d'une espèce et de sa population : répartition (ancienne et présente), structure de la population, mortalité (naturelle et non naturelle), mode de vie, biologie de reproduction, migration, comportement, etc.

Pour le petit rorqual de Minke de l'Atlantique nord-est et de l'Atlantique nord-central, il manque toujours ces paramètres essentiels. Une grande incertitude règne sur l'appartenance du petit rorqual de Minke de l'Atlantique du nord-est à une ou à plusieurs populations et sur l'influence des fluctuations de la nourriture sur ces animaux.

De plus, la pollution de leur environnement et l'intoxication de leur nourriture peuvent avoir une influence dramatique sur la migration, le système de reproduction et la capacité de reproduction.

En raison de toutes ces lacunes, la proposition norvégienne de déclasser le petit rorqual de Minke de l'Annexe I à l'Annexe II, et donc de le livrer à l'exploitation commerciale, est inacceptable.

Moralité : en matière de protection de l'environnement, il n'y a jamais d'acquis définitif !

## NOMS SCIENTIFIQUES DES ESPECES CITEES

| Noms français                             | Noms latins                       |
|---|-----------------------------------|
| Baleine à bosse ou Mégaptère              | <i>Megaptera novaeangliae</i>     |
| Baleine bleue                             | <i>Balaenoptera musculus</i>      |
| Baleine franche boréale ou arctique       | <i>Balaena mysticetus</i>         |
| Baleine franche noire ou de Biscaye       | <i>Eubalaena glacialis</i>        |
| Baleine grise                             | <i>Eschrichtius robustus</i>      |
| Béluga                                    | <i>Delphinapterus leucas</i>      |
| Cachalot                                  | <i>Physeter macrocephalus</i>     |
| Dauphin à long bec                        | <i>Stenella longirostris</i>      |
| Dauphin bleu et blanc                     | <i>Stenella coeruleoalba</i>      |
| Dauphin commun                            | <i>Delphinus delphis</i>          |
| Dauphin de Risso                          | <i>Grampus griseus</i>            |
| Globicéphale noir                         | <i>Globicephala melas</i>         |
| Grand dauphin                             | <i>Tursiops truncatus</i>         |
| Lagénorhynque à flanc blanc               | <i>Lagenorhynchus acutus</i>      |
| Lagénorhynque obscur ou Dusky             | <i>Lagenorhynchus obscurus</i>    |
| Marsouin commun                           | <i>Phocoena phocoena</i>          |
| Orque                                     | <i>Orcinus orca</i>               |
| Petit rorqual de Minke ou à museau pointu | <i>Balaenoptera acutorostrata</i> |
| Pseudorque                                | <i>Pseudorca crassidens</i>       |
| Rorqual commun                            | <i>Balaenoptera physalus</i>      |
| Rorqual de Rudolphi ou boréal ou Sei      | <i>Balaenoptera borealis</i>      |
| Sténo                                     | <i>Steno bredanensis</i>          |
| Ziphius                                   | <i>Ziphius cavirostris</i>        |